

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES : RÉGLEMENTATION (R3)



DATE DE FORMATION :

Plusieurs sessions durant l'année

DURÉE : 3,5 heures

(1/2 journée)

PUBLIC :

Tout public particulièrement les porteurs de projet de transformation

LIEU DE FORMATION :

CFPPA de Meurthe-et-Moselle
Domaine de Pixérécourt
54220 MALZEVILLE
03.83.18.12.12

CONTACT :

Cfppa.nancy-pixerecourt@educagri.fr

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Connaître** la réglementation européenne sur l'étiquetage des produits alimentaires (INCO).
- **Appréhender** la valeur nutritionnelle d'un produit alimentaire.



ETIQUETAGE (R3)

PRÉREQUIS

- Aucun.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 4 à 12 participants.
- Le CFPPA se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant.

ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Notre référent Handicap à votre disposition au 03.83.18.12.08.

ADAPTATION DE LA FORMATION

- Individualisation des participants et prise en compte du handicap par notre référent.

COÛT DE LA FORMATION

- 110 € par participant.

FINANCEMENT

- OPCO de branche (VIVEA, OCAPIAT...), Fonds personnels.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Aspects réglementaires : allergènes, nouvelle réglementation, mise en place et dérogations.
- Valeur nutritionnelle d'un produit alimentaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et documents supports.
- Mise en situation concrète.

MODALITÉS DE VALIDATION

- Questionnaire en fin de journée.

DÉBOUCHÉS

- Formation permettant au stagiaire de découvrir la réglementation en matière d'étiquetage des produits alimentaires en vue d'une activité de transformation.

ÉVALUATION DE L'ACTION

- Évaluation en fin de formation permettant de mesurer la satisfaction des participants.